Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_081-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Mode de scrutin : ordinaire à main levée
Abstention :
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : LONGCÔTÉ Yves, PASQUER Claudie, JACOB Jean-Paul, VAUDIN Karine

Pouvoirs : PASQUER Karine donne pouvoir à BUSNEL Didier
PASQUER Claudie donne pouvoir à BRUNET Thierry
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier

2025-081 : AVENANT N°1 PROJET CHAUFFERIE COLLECTIVE

Rapporteur : LEGENDRE B.

Dans le cadre de l'avancement du projet de chaufferie bois communal, le SDE 35 a procédé à la mise à jour de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette actualisation intègre notamment les derniers éléments de chiffrage ainsi que la prise en compte des montants de subvention dans l'estimation.

À la suite de la dernière proposition du SDE 35, et en raison de la hausse des coûts de travaux, une plus-value a été constatée sur le projet. Cette augmentation est toutefois compensée par l'intégration des subventions dans cette nouvelle proposition.

Ainsi, malgré la hausse du coût des travaux, l'intégration des aides financières permet à la commune de bénéficier d'une diminution du montant du remboursement du prêt à taux zéro accordé par le SDE 35. Aucune dépense supplémentaire n'est par conséquent à prévoir pour la collectivité.

L'avenant est annexé à la présente délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal :
VALIDE l'avenant n°1 à la convention du projet de chaufferie bois collective de la commune.
AUTORISE le Maire à procéder à toute démarche administrative en rapport avec le sujet.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_081-DE